
Adresse du comité de surveillance du district des Sables (Vendée),
lors de la séance du 6 brumaire an III (27 octobre 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse du comité de surveillance du district des Sables (Vendée), lors de la séance du 6 brumaire an III (27 octobre 1794).
In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome C - Du 3 au 18 brumaire an III (24 octobre au
8 novembre 1794) Paris : CNRS éditions, 2000. p. 120;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_2000_num_100_1_21263_t1_0120_0000_3

Fichier pdf généré le 04/10/2019

Le représentant du peuple Sautereau à son passage dans notre commune s'est empressé de nous féliciter de la conduite que nous avions tenue.

Fidèles aux principes que nous avons toujours suivis, nous vivrons où nous périrons avec la convention nationale. Tel est le serment que nous avons fait en présence du représentant.

LARCHER, *maire*, LEVENINO,
officier municipal
et huit autres signatures.

f

[*Le comité révolutionnaire du district de Brutus-Villiers à la Convention nationale, le 23 vendémiaire an III*] (21)

Legislateurs,

Autorité nouvelle créée sans doute pour le bonheur du peuple, notre organisation est l'ouvrage de Sautereau, votre vertueux collègue, ce protecteur de la liberté envoyé par vous dans les départements de la Seine-Inférieure et de la Somme pour déchirer le rideau derrière lequel les intrigants, les agitateurs expirants cherchoient à opprimer la vertu, nous croirions nous rendre coupable de lachetés en vous taisant la satisfaction générale des habitants du district, en vous taisant toutes les bénédictions dont le peuple a comblé les opérations de son digne représentant, en vous taisant les cris multipliés de vive la Convention dont ont retenti les airs.

Restez donc fermes à votre poste jusqu'à ce que la révolution soit achevée, nous vous y défendrons : nous jurons haine éternelle aux intrigants, aux agitateurs, aux oppresseurs. Nous livrons une guerre à mort à toute autorité, à toute société qui ne reconnoitroit pas la souveraineté du peuple entière, la représentation nationale, une et indivisible dans la Convention.

Suivent deux signatures illisibles.

g

Les membres composant le comité de surveillance du district des Sables, à la Convention nationale.

Président,

Tandis que les tyrans de l'Europe se coalisent contre la République, et que leurs esclaves tombent sous nos coups, les enfans chéris de la liberté se donnent la main des extrémités de l'univers; les sans-culottes de l'Amérique traversent les mers et trompent la rapacité des

forbans ennemis pour nous apporter des vivres et nous avons le bonheur de les arracher à la fureur des flots.

Le 2 de ce mois, une tempête affreuse alloit briser contre les rochers des barges d'Olonne un bâtiment mouillé près de cet écueil; il avoit son pavillon en berne : nos marins n'en distinguent pas les couleurs, mais ils reconnoissent le vaisseau pour être de construction anglaise. Dans l'incertitude, ils délibèrent s'ils s'exposent aux plus grands dangers pour lui porter du secours : bientôt le pavillon se déploie et flotte au haut du grand mât. Les étoiles qui y sont empreintes annoncent nos frères de l'Amérique; aussitôt nos marins ne voient plus de dangers, ils ne voient plus que des alliés, des frères et des amis à sauver. Ils se précipitent sur une chaloupe, les citoyens Charrier, Chavignau (père de six enfans dont l'aîné a six ans) Bousineau, Pierre Morisson (marin en congé pour se guérir d'une blessure reçue dans le combat naval du 10 prairial), Chambert (vieux marin invalide et hors de service), Lambert, y sont les premiers; ils traversent les flots d'une mer orageuse sur une côte couverte d'écueils; ils arrivent au moment où le cable, rongé par les rochers, venoit d'être coupé, la perte du vaisseau étoit inévitable; mais ils montent à bord, l'appareillent promptement, et, par la célérité de leurs manoeuvres et de leurs connoissances locales, les sauvent de tous les écueils entre lesquels ils sont forcés de passer; tous entrent dans le port aux acclamations de tous les citoyens et aux cris mille fois répétés de *Vive la République!*... Quelles délicieuses jouissances pour les Français! quelle douce félicité! Un instant plus tard c'en étoit fait, et nos frères étoient engloutis. Notre cité, qui avoit des braves sur *Le Vengeur*, a droit de se glorifier de voir se multiplier les émules de ces héros; et nous jurons en son nom à toute la République, que de si beaux exemples ne seront jamais démentis.

Renvoyé au comité d'Instruction publique (22).

4

La Convention renvoie au comité de Sûreté générale une adresse des membres des tribunaux civil, criminel et juges de paix d'Avignon [Vaucluse], qui dénoncent les menées des aristocrates et des brigands pour ensanglanter le midi (23).

(22) *Bull.*, 6 brum. *Moniteur*, XXII, 358-359; *Débats*, n° 764, 517-518, cette dernière gazette précise que cette adresse est datée du 11 vendémiaire an III. *M. U.*, XLV, 132-133.

(23) *P.-V.*, XLVIII, 73.

(21) C 323, pl. 1385, p. 24. *Bull.*, 10 brum. (suppl.); *M. U.*, XLV, 201; *C. Eg.*, n° 806.